

**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023**

- **Délibération n° 1 – Décision modificative**

Approbation d'adopter la décision modificative ci-dessous sur le budget « commune » :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
		VOTE DU CONSEIL			VOTE DU CONSEIL
<b>Chapitre 011: charges à caractère général</b>					
615221 - Fct 324 - Entretien bâtiments publics	- 10 000,00 €				
<b>Chapitre 67- Charges exceptionnelles</b>					
673 - Fct 01: Titres annulés	10 000,00 €	10 000,00 €			
<i>(titre 2021 subvention DRAC couverture abbaye)</i>					
			- €		
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
		VOTE DU CONSEIL			VOTE DU CONSEIL
<b>Chapitre 041: opérations patrimoniales</b>			<b>Chapitre 041: opérations patrimoniales</b>		
2128- Fct 01: autres aménagements terrains	37 100,00 €	37 815,00 €	2031- Fct 01: frais d'études	37 290,00 €	37 815,00 €
Intégration Frais étude & insertion amén. Terrain foot			Frais terrain foot et mise en lumière PCC		
21538- Fct 01: autres réseaux	715,00 €		2033 - Fct 01: frais d'insertion	525,00 €	
Intégration honoraires MO mise en lumière (révision)			Frais insertion aménagement terrain foot		
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			<b>Chapitre 024: produits de cession d'immob.</b>		
2313 - Foct 321 - Construction	3 500,00 €	3 500,00 €	vente tracteur steyr	3 500,00 €	3 500,00 €
			41 315,00 €		

- **Délibération n° 2 – Subvention exceptionnelle - Séisme - Maroc**

Approbation du versement d'une subvention d'un montant de 300 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), pour soutenir la population du Maroc touchée par un séisme.

- **Délibération n° 3 – Subvention exceptionnelle - Tempête - Lybie**

Approbation du versement d'une subvention d'un montant de 300 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), pour soutenir la population de Lybie touchée par la tempête Daniel.

- **Délibération n° 4 – Subvention exceptionnelle – Twirling Celles-sur-Belle**

Approbation de verser une subvention de 1500 € à l'association « Twirling Celles-sur-Belle », pour l'organisation de la Coupe nationale de Twirling Bâton.

- **Délibération n° 5 – Nomenclature M57**

Approbation d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune et de ses budgets annexes administratifs et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Délibération n° 6 – Indemnisation nourriture et soins chat**

Rejet de prévoir un budget pour l'achat de croquettes, proposition faite afin de dédommager les habitants qui aident à la capture des chats pour stérilisation par la SPA.

- **Délibération n° 7 – Marché médiathèque-ludothèque – Avenant au lot 3**

Considérant la nécessité de procéder à un nouvel avenant pour l'un des 14 lots qui composent le marché d'aménagement d'une médiathèque-ludothèque à Celles-sur-Belle, approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 3 « charpente bois, vêtue - Pougnaud » de + 3 249,66 € HT.

- **Délibération n° 8 – Convention entre la commune et le Département**

Approbation de signer, pour une durée de 5 ans, la convention qui précise les conditions et modalités de partage et d'utilisation de contenus, à titre gratuit, de l'application « Mémoires d'œuvres », propriété du Département.

- **Délibération n° 9 – Contrat d'assurance des risques statutaires**

Approbation d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés au taux de 6,15 % ainsi que pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non-titulaires de droit public au taux de 0,70 %.

- **Délibération n° 10 – Création d'un poste d'adjoint technique**

Approbation de créer un emploi permanent à temps non complet à 16h30, sur le grade d'adjoint technique, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, pour l'entretien de la mairie de Celles-sur-Belle et des services techniques, afin de remplacer un poste resté vacant depuis 2022.

- **Délibération n° 11 à 29 – Tarifs 2024**

Approbation à l'unanimité des divers tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.